

DIES ACADEMICUS 2009
Un siècle de talents

Samedi 7 novembre 2009
Neuchâtel, Temple du Bas

Dossier de presse

DOSSIER DE PRESSE

Accueil et message de Mme Martine Rahier

Rectrice de l'Université de Neuchâtel

Allocution de M. Philippe Gnaegi

Conseiller d'Etat

Chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports

Allocution de M. Mauro Dell'Ambrogio

Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche

Département fédéral de l'intérieur

Allocution de Mme Pauline Dubosson

Etudiante en lettres

Collation des doctorats honoris causa

M. Michael Screech, Faculté des lettres et sciences humaines

M. Mikhaïl Leonidovitch Gromov, Faculté des sciences

M. Jean-Pierre Roth, Faculté des sciences économiques

M. Leonardo Boff, Faculté de théologie

M. Robert Badinter, Faculté de droit

Discours de M. Robert Badinter, Dr h.c. Dies academicus 2009

L'universalisme des droits de l'homme constitue la force spirituelle de l'Europe

Exposé de M. Marc Perrenoud, historien

Département fédéral des affaires étrangères

Savoirs et recherches

Le programme musical a été confié M. Simon Peguiron, orgue et piano

Accueil et message de Mme Martine Rahier
Rectrice de l'Université de Neuchâtel

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2009

Un siècle de talents

Samedi 7 novembre 2009

Neuchâtel, Temple du Bas

100^e anniversaire du passage de l'Académie à l'Université

Madame la présidente du Grand Conseil neuchâtelois,
Monsieur le président du Conseil d'Etat,
Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, qui nous faites l'honneur d'une présence *in corpore* du gouvernement à l'occasion de ce Dies academicus du 100^e anniversaire de l'Université,
Mesdames et Messieurs les députés au Grand Conseil neuchâtelois,
Monsieur le secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche,
Madame la ministre de la République et canton du Jura,
Madame et Messieurs les députés neuchâtelois aux Chambres fédérales,
Madame la présidente de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national,
Monsieur l'ancien conseiller fédéral,
Messieurs les anciens conseillers nationaux,
Mesdames et Messieurs les recteurs et représentants des autorités universitaires et des Ecoles polytechniques,
Monsieur le secrétaire général de la Conférence des recteurs des universités suisses,
Madame la présidente et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de l'Université,
Monsieur le président du Sénat,
Messieurs les docteurs honoris causa et leurs invités,
Monsieur le président du Conseil national de la recherche et Monsieur le directeur du Fonds national suisse,
Mesdames et Messieurs les recteurs et représentants des hautes écoles pédagogiques et hautes écoles spécialisées,
Monsieur le secrétaire général du Département de l'éducation, de la culture et des sports,
Mesdames et Messieurs les chefs de service de l'administration cantonale,
Mesdames et Messieurs les membres des directions des lycées,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités des villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle ainsi que des communes neuchâteloises,
Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités religieuses et judiciaires,
Mesdames et Messieurs les représentants des associations culturelles et économiques du canton de Neuchâtel,
Mesdames et Messieurs les membres de la communauté universitaire,
Mesdames et Messieurs les anciens recteurs et professeurs honoraires,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse et des médias,
Mesdames, Messieurs,

Nous voici dans le temps de l'audace

Dans ce pays de Neuchâtel où l'on cultive l'art du temps avec précision, élégance et talent, un centième anniversaire constitue une occasion privilégiée de s'interroger sur le destin des institutions. C'est également une opportunité de reconnaître, dans la fuite des années, la précarité de toute construction humaine, de repérer les obstacles ou les menaces de ruine,... et de saluer les talents qui ont donné du sens et de la cohérence à ces institutions.

L'exception engendre le talent et le talent exprime l'exception. Une petite université qui résiste est une grande exception.

Toutes les manifestations marquant le centième anniversaire du passage de l'Académie à l'Université ont célébré les talents issus de notre Alma Mater. Nous avons aussi accueilli et entendu des personnalités hors du commun et de renommée internationale, pour nourrir notre réflexion sur l'avenir des hautes écoles. Des personnalités pour nous souvenir que la mission de l'Université se définit par un devoir d'humanité et une quête - jamais achevée - de vérité. Dans un débat qui nourrit la vie.

A partir de ces constats, que de surprises, que d'étonnements, et combien d'attentes.

Car enfin, ce que ce siècle nous apprend, c'est qu'il faut accepter de changer pour conserver la vie. Exprimer sa volonté avec audace. A la faveur d'une analyse auto-critique, avec un regard lucide, voire ironique, dans le respect du passé et la confiance en l'avenir. Car l'Université ne cesse de surprendre et de se surprendre.



L'animal mystérieux de Chirico

Pour illustrer mon propos de ce matin, j'ai choisi cette œuvre – provocatrice – de Giorgio de Chirico, le peintre italien le plus connu du XX^e siècle, dont l'œuvre commença il y a 100 ans, en 1909, et à qui, parmi tant d'autres, Magritte, Dali, Miro sont redevables.

Il est impossible d'expliquer les œuvres de De Chirico, tant le rêve les envahit. Mais, «à défaut de comprendre, il reste à circuler du regard en ces lieux silencieux et à admettre que De Chirico parvient à faire passer ses états mentaux de l'état onirique à l'état visuel sans qu'ils s'en trouvent altérés. Le passage s'accomplit avec une fluidité inégalable».

Cet invraisemblable animal mystérieux plein d'aspérités, inconnu de la biologiste que je suis, semble inquiétant à la première lecture.

Il est inquiétant, effectivement.

Car il demeure longuement improbable et suspect de fréquenter des régions qui défient le temps et le lieu. Il est toujours déstabilisant d'approcher les rivages de l'inconnu, que les surréalistes appelaient et recherchaient irrésistiblement. L'Université de Neuchâtel, au risque

de se perdre, a connu de tels rivages dans le siècle écoulé. Mais chacun sait que dans toute histoire de vie – des êtres et des institutions – il y a le fragile équilibre de la survie.

Chirico lui-même nous propose une interrogation qui nous paraît pleine de sens en ce jour anniversaire: «*La vie ne serait-elle (...) que l'ombre d'un rêve fuyant?*»

Les rêves que fait l'Université de Neuchâtel sont des paris qu'elle gagne. Car elle donne forme à ses projets, courageusement, en étayant l'édifice à chaque pas de son chemin, à chaque page de son histoire.

*

La vie ne serait-elle qu'un rêve? Essayons de trouver une réponse, en approchant de plus près cette figure mystérieuse d'une nouvelle mythologie,... sans en faire nécessairement l'allégorie de l'Université!

Au premier plan d'un paysage incertain et pâle – celui des hautes écoles suisses? – l'image forte d'un être finalement songeur et prêt à prendre sa course. Nous avons la mission de le conduire.

Sur ses épaules, un fragile manteau couleur de sol – celui des enveloppes budgétaires? Nous avons le devoir de le protéger.

Dans sa crinière ondulante passe le souffle des idées – celles d'un plan d'intentions? Nous avons le privilège de susciter ces effervescences.

Au demeurant, l'animal lui-même livre une partie de ses secrets. Vous voyez tous ces temples classiques qui le composent, toutes ces constructions académiques qui le modèlent, le sculptent, lui donnent une cohérence étonnante. N'y aurait-il pas dans l'Université, d'hier, d'aujourd'hui et de demain, la même image inquiète d'une construction en devenir permanent? N'y aurait-il pas la même recherche d'une cohérence constamment menacée?

Tous ces frontons qui ont la solennité *des facultés*, toutes ces *maisons* qui naissent, tous ces *pilliers* qui soutiennent l'édifice, construisent et reconstruisent un être qu'on sent en perpétuelle évolution. Nous avons la mission d'en préserver le sens et la cohésion,... bien au-delà des seules exigences administratives qui poussent aux compartimentages.

Mesdames et Messieurs, en ces temps d'extrême difficulté et de désarticulation des principes fondateurs, nous devons lutter pour ne pas perdre pied.

Nous savons que l'Université est contrainte de mettre en synergie et en harmonie les valeurs de la **rationalité** (qui fonde la science), de l'**efficacité** (qui appelle la technologie) et de l'**individualité** (qui ne cesse de revendiquer les droits de l'homme). Ces valeurs, nous les avons déclinées dans notre Plan d'intentions. Le Conseil d'Etat les a faites siennes.

Finalement, cette image n'est pas si menaçante qu'il n'y paraissait au premier regard.

Gardons-en les questions qu'elle pose pour tenter de trouver des réponses. Pour composer courageusement, en un tout harmonieux et fonctionnel, les éléments que nous impose la dure réalité.

*

Constamment tendue entre le connu et l'inconnu, l'Université donne du sens à ses actions et à nos engagements communs. Elle demeure le lieu du débat audacieux et créateur. Elle accueille, révèle et développe des talents qui sont forces, exceptions, ténacité. Et après avoir contribué à faire fructifier ces trésors, elle les redonne à la Cité qui les lui a confiés.

Solennellement, nous tenons à remercier ici tous ceux qui ont fait les Académies de Neuchâtel et l'Université qui prit naissance en 1909. Nous saluons celles et ceux qui en font la réputation. Nous remercions celles et ceux qui la conduiront plus loin que le rêve.

Nous savons que, en 1909, l'enjeu était de taille, pour la Ville et le Canton. Mais le pari a été gagné, grâce à ces deux vertus qui nous ont toujours animés: le courage et l'ambition.

Ce courage et cette ambition nous seront encore nécessaires. Nous les cultiverons, dans les idées et dans les faits. Pour dépasser les incongruités potentielles d'une pensée foisonnante et d'un rêve surréaliste et débridé. Pour réduire les décalages entre le projet et sa réalisation.

Pour être dignes de la confiance qui nous est faite.

Allocution de M. Philippe Gnaegi

Conseiller d'Etat

Chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2009

Un siècle de talents

Samedi 7 novembre 2009

Neuchâtel, Temple du Bas

Madame la présidente du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les conseillers nationaux et aux Etats,
Madame et Messieurs les conseillers d'Etat,
Monsieur le secrétaire d'Etat,
Madame la présidente du Conseil de l'Université,
Madame la rectrice,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités communales,
Mesdames et Messieurs les professeurs,
Mesdames/Messieurs les docteurs honoris causa,
Mesdames, Messieurs,

Il y a 100 ans et 173 jours, le 18 mai 1909, en fin de matinée, le Grand Conseil adoptait un projet de décret dont l'article premier stipulait que:

«Dès le 15 octobre 1909, l'Académie de Neuchâtel prendra le titre d'Université.»

Vous nous permettrez de saisir l'occasion de cet anniversaire pour évoquer, du point de vue du pouvoir politique, les défis qui attendent l'Université, en les replaçant dans le cadre des grands changements qui ont jalonné ce siècle d'histoire.

De 1909 à 2009: des mutations qui s'accélèrent

En 1909, l'Université peut, désormais, délivrer des doctorats et elle gagne, de ce fait, plus de crédibilité au niveau national et international.

Dès le début des années 1950, la Confédération, par le Fonds national de la recherche scientifique, intervient financièrement pour soutenir la recherche dans les universités cantonales.

Dès 1969, la Confédération instaure un régime de subvention pour les dépenses des cantons en faveur de leurs universités.

Il convient ici de rappeler que dans ce changement décisif, l'Université de Neuchâtel a joué un rôle moteur. La première loi fédérale sur l'aide aux universités est basée sur le rapport dit «Rapport Labhardt», du nom de la commission fédérale qui l'a rédigé et qui était présidée par le professeur André Labhardt, professeur de langue et de littérature latines à l'Université de Neuchâtel.

De l'érection de l'ancienne Académie à la première loi fédérale sur l'aide aux universités, 60 ans se sont écoulés.

Il n'en faudra que 30 pour qu'un nouveau changement de paradigme intervienne, avec la signature, en juin 1999, de la déclaration de Bologne. Le système dit de Bologne est désormais bien implanté en Suisse et dans notre Université de Neuchâtel. Les évaluations menées tous les deux ans en matière de suivi du processus de Bologne montrent en effet que notre pays obtient en général des qualifications très flatteuses. Nous sommes le plus souvent 'excellents' ou 'très bons', de temps à autres 'bons' et très rarement autre chose...

Après 2009: vers un nouveau paysage des hautes écoles en Suisse?

1909-1969-1999: quelle sera la prochaine mutation?

La nouvelle loi-cadre fédérale en matière de financement des hautes écoles – universités et HES: la *Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE)*.

Mesdames, Messieurs, Monsieur le secrétaire d'Etat,

En procédure de consultation, notre canton a approuvé ce projet de nouvelle loi et nous continuons à lui apporter notre appui. Mais nous espérons très vivement que les dispositions concrètes seront conçues et mises en œuvre en tenant compte des trois éléments suivants.

1) Préserver la liberté académique et l'autonomie des hautes écoles

La réforme du paysage des hautes écoles suisses que concrétisera la LAHE s'inscrit dans un environnement de la formation supérieure et de la recherche toujours plus globalisé. Entre les différents pays, et dans les pays eux-mêmes, les universités sont en concurrence pour le recrutement des étudiants, des chercheurs et des enseignants.

L'autonomie des universités est, dans ce contexte, une condition-cadre vitale si nous entendons réussir.

Les initiatives doivent partir d'en bas: les collaborations doivent être choisies et assumées par les institutions concernées. Elles peuvent, certes, être suggérées, plus ou moins vivement, par l'Etat fédéral. Mais si elles sont ordonnées, si elles résultent simplement d'arbitrages budgétaires, elles n'auront qu'un seul effet: créer des bureaucraties ordonnant, contrôlant et réglementant de manière uniforme tous les détails de l'activité universitaire.

Nous doutons qu'il soit possible de réglementer la capacité d'innover, d'inventer, de créer, de comprendre...

2) Le besoin d'un système de financement solide et fiable

Depuis la fin des années 1960, les cantons ne peuvent plus assumer seuls le financement des hautes écoles. Or, depuis quelques années, la Confédération est tentée de limiter, de diminuer ses engagements, sous le couvert d'acronymes bien fédéraux: PAB (programme d'allégement budgétaire), PAT (programme d'abandon des tâches) ou RPT (réforme de la péréquation financière).

Nous espérons vivement que le système qui sera mis en place avec la LAHE présentera de réelles garanties de stabilité et de durabilité.

3) La coordination doit se faire de manière concertée

La LAHE prévoit une planification stratégique et une répartition des tâches au niveau national.

Il conviendra ici de veiller soigneusement à ce que les collaborations, les répartitions de pôles d'excellence entre les universités (et les HES) ne soient pas le seul fruit de décisions politiques ou administratives.

Le système devra laisser aux cantons et aux hautes écoles de très larges compétences, en termes de pilotage opérationnel, mais aussi dans le processus d'élaboration des possibilités de répartition des pôles d'excellence.

Ainsi avec la future LAHE, il faudra

- mettre l'accent sur l'autonomie des hautes écoles et de leurs collectivités responsables ;
- garantir une répartition des tâches efficace à l'échelle nationale, notamment dans les domaines particulièrement onéreux ;
- évoluer dans un contexte où il est souvent difficile d'apprécier si l'on est en situation de collaboration ou de concurrence entre les hautes écoles.

Mesdames, Messieurs,

Trouver sa place dans le futur paysage suisse des hautes écoles, parachever la mise en œuvre du processus de Bologne, se positionner dans le marché des masters qui est européen et mondial: les défis qui attendent l'Université dans les années à venir sont nombreux!

Nous sommes certains qu'elle saura les affronter.

En initiant un plan de redéploiement peut-être unique en Suisse, l'Université de Neuchâtel a pris un peu d'avance sur ce que d'autres devront faire...

Elle peut compter sur notre soutien sans failles dans les instances fédérales et intercantionales.

Enfin, elle peut s'appuyer sur un siècle d'ambition et de talents... Car les défis qui l'attendent présentent des similitudes troublantes avec la situation au moment de sa création en 1909.

Je tiens encore une fois à exprimer toute ma gratitude envers la rectrice et son équipe, car nous pouvons en effet compter sur une personne de grande valeur qui conduit avec passion, modestie et compétence son institution.

Je remercie les professeurs, les assistants ainsi que le personnel administratif qui par la qualité de leur travail servent leur canton.

Nous vous remercions de votre attention.

Vivat, crescat, floreat Universitas neocomensis Helvetiorum

Allocution de M. Mauro Dell’Ambrogio
Secrétaire d’Etat à l’éducation et à la recherche
Département fédéral de l’intérieur

à l’occasion du

DIES ACADEMICUS 2009
Un siècle de talents
Samedi 7 novembre 2009
Neuchâtel, Temple du Bas

Mesdames et Messieurs les conseillers d'Etat,
Mesdames et Messieurs les conseillers nationaux,
Madame la rectrice,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de m'adresser à vous en ce jour de fête.

Il y a 100 ans, les acteurs politiques et académiques de Neuchâtel ont fait preuve de courage et de clairvoyance. Leur audace mérite notre admiration. Ils ont osé créer une université dans l'intérêt du canton et de sa population, tout en sachant qu'elle resterait petite et fragile.

Mais malgré sa petite taille, ou peut-être grâce à sa petite taille et à la fragilité de sa situation, l'Université de Neuchâtel s'est battue avec ténacité pour devenir une institution reconnue. Elle a réussi à faire face aux nombreux défis qui se sont posés tout au long de son histoire et à s'adapter rapidement et avec souplesse.

Ses chercheurs ont visé haut. Grâce à leurs ambitions et à leurs compétences, l'Université de Neuchâtel a pu contribuer au développement de la science – et ce malgré des moyens souvent restreints.

Savoir faire avec des moyens restreints est une valeur à long terme dans un pays avec des universités qui, en comparaison internationale, sont généralement très bonnes, mais aussi très chères.

Il est vrai que l'on trouve également d'autres universités de taille modeste en Suisse. A l'instar des PME qui forment la colonne vertébrale de l'économie suisse, les PMU, les petites et moyennes universités jouent un rôle important aussi.

Elles sont solidement ancrées dans le tissu économique local, contribuent à la force d'innovation de leur région et forment les futurs cadres des entreprises et des collectivités publiques. De plus, elles enrichissent l'offre culturelle d'une région et contribuent aux débats d'idées sur les grandes questions d'actualité.

L'Université de Neuchâtel est unique en son genre dans la mesure où elle est la seule petite université à offrir une gamme de cours aussi large. Ce qui est spécialement remarquable, c'est qu'elle a aussi une faculté des sciences – malgré les coûts importants qui en dérivent.

Il va de soi que cette condition oblige à faire des choix stratégiques sélectifs, continus et parfois douloureux. Mais une telle situation ne manque pas d'atouts!

Il est clair qu'il faut continuer à s'investir dans la recherche et l'enseignement de pointe dans certains domaines choisis. Mais il y a d'autres chemins à envisager en même temps.

J'aimerais évoquer ici une voie où l'Université de Neuchâtel peut jouer un rôle important au niveau national. Je voudrais lancer cette idée pour nourrir le débat. Les choix appartiennent, bien entendu, à l'Université.

Comme vous le savez, la Suisse manque d'enseignants secondaires, notamment dans les sciences naturelles et les mathématiques. De plus, la formation à ces tâches si importantes est loin d'avoir trouvé une solution satisfaisante.

Plusieurs questions se posent. Comment unir la formation scientifique et la formation didactique de la manière la plus efficace? Comment éviter qu'une formation de base trop prolongée provoque une sélection fautive de candidats? Comment éviter que trop de jeunes après autant d'études découvrent que l'enseignement n'est pas leur vocation, mais qu'il est trop tard pour changer?

L'Université de Neuchâtel, avec sa longue tradition dans le domaine des sciences naturelles et des lettres – disciplines clefs de la formation lycéenne – et avec la proximité d'une Haute école pédagogique inter-cantonale, pourrait bien essayer des formules novatrices d'exemple pour la Suisse.

Ce qui ne serait pas nouveau. En 1892 déjà, un Séminaire de français moderne pour étrangers a été fondé au sein de l'Académie, qui est ensuite devenue l'Université dont nous fêtons le centenaire aujourd'hui.

Depuis lors, l'Institut de langue et civilisation françaises de l'Université de Neuchâtel est devenu un centre d'études spécialisé dans l'enseignement du français aux non francophones.

Pourquoi ne pas être de nouveau pionnier et – à une époque où le paysage universitaire se peuple d'autres acteurs spécialisés, comme les hautes écoles pédagogiques, et où la différence entre formation de base et formation continue se fait de plus en plus ténue – pourquoi ne pas développer des formules nouvelles?

Puisque nous avons la chance de vivre dans un pays aux institutions multiples et pas toujours coordonnées, pourquoi ne pas en profiter pour être innovateurs?

J'espère qu'avec cette petite idée, et d'autres idées plus grandes, l'Université de Neuchâtel garde l'enthousiasme pour le renouvellement continu, qui reste la garantie la meilleure de succès.

Allocution de Mme Pauline Dubosson
Etudiante en lettres

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2009
Un siècle de talents
Samedi 7 novembre 2009
Neuchâtel, Temple du Bas

Un siècle de talents... certes! Et je ne reviendrai pas sur les grands noms, déjà cités pour certains, qui font l'histoire de notre université. Je ne sous-estime pas moins le rôle qu'ils ont joué dans le développement de notre institution: le prestige de l'Université de Neuchâtel est assuré, aujourd'hui encore, par certains d'entre eux. D'ailleurs, n'était-elle pas fière, le 16 septembre dernier, d'afficher sur la page d'accueil de son site internet ses félicitations au nouveau conseiller fédéral, qui a, tout comme mes camarades d'études et moi, traîné ses fonds de culottes – si vous me passez l'expression - sur les bancs de l'édifice neuchâtelois?

La fierté d'avoir accueilli des personnalités du 20^e siècle parmi ses étudiants, le rayonnement dont l'université profite grâce à eux, tout cela est incontestable. Mais le prestige n'est pas tout, et ce pour une simple raison: parce qu'il est tourné vers le passé. Même si nous pouvons souhaiter que Monsieur Didier Burkhalter fasse des émules, non pas en motivant la jeunesse à se lancer dans la politique – même si cela est souhaitable –, mais en les incitant à jeter leur dévolu sur l'établissement qui a contribué à sa formation, nous savons que ce n'est pas cela qui assurera à l'université sa prospérité. Deux choses sont, aujourd'hui et dans le futur, essentielles aux yeux des étudiants.

Premièrement, l'université se doit de poursuivre sa politique d'ouverture, notamment grâce aux échanges de mobilité nationale et internationale. Nous avons en effet la possibilité de nous perfectionner dans d'autres murs puis de ramener la valeur ajoutée à notre savoir dans nos enceintes. Des étudiants du monde entier, mais surtout de toute l'Europe grâce au programme bien connu *Erasmus*, choisissent de venir étudier dans notre ville lacustre et contribuent ainsi à l'enrichissement culturel des étudiants neuchâtelois. Ceux-ci n'en deviendront pas nécessairement les talents de demain, mais la fréquentation d'étudiants issus d'autres pays ou continents contribue pour le moins à élargir leurs horizons.

Un second aspect est nécessaire, afin d'assurer la prospérité de l'université: la présence de talents au sein du corps professoral. Dans leur fonction, notamment grâce à leurs connaissances mais aussi et surtout grâce à leurs qualités pédagogiques, ils peuvent réveiller, révéler et confirmer les talents estudiantins qui sommeillent. Et tous les étudiants pourront en profiter: chacun quittera ainsi notre établissement avec les compétences requises pour la voie qu'il a choisie.

Ces deux aspects, la continuité des échanges nationaux et internationaux, ainsi que la présence de professeurs capables de révéler des vocations, me paraissent essentiels pour la formation des jeunes d'aujourd'hui et pour la prospérité de notre université. Ainsi pourrons-nous peut-être bientôt fêter de nouveaux talents, tout droit sortis de nos auditoriums...

Collation des doctorats honoris causa

M. Michael Screech

Faculté des lettres et sciences humaines

M. Mikhaïl Leonidovitch Gromov

Faculté des sciences

M. Jean-Pierre Roth

Faculté des sciences économiques

M. Leonardo Boff

Faculté de théologie

M. Robert Badinter

Faculté de droit

DIES ACADEMICUS 2009

Un siècle de talents

Samedi 7 novembre 2009

Neuchâtel, Temple du Bas

Laudatio de M. Michael Andrew Screech , Dr h.c. Dies Academicus 2009

En conférant le grade de docteur *honoris causa* au professeur Michael Andrew Screech, l'Université de Neuchâtel reconnaît et honore un savant de renommée mondiale et un pédagogue hors-pair attaché depuis de nombreuses années à notre *Alma Mater*.

Professeur honoraire de l'Université d'Oxford, «Senior Research Fellow» de *All Souls College* et professeur honoraire de l'*University College* de Londres, Michael Andrew Screech est un savant de renommée mondiale et un grand spécialiste de littérature et de l'histoire de la pensée à la Renaissance. Longtemps membre du comité du *Warburg Institute*, où il enseigna de 1957 à 1984, il est l'un des plus éminents connaisseurs de la littérature du XVI^e siècle, qui croise les chemins de la philosophie, de la théologie, du droit et de l'esthétique. Bien avant de devenir prêtre anglican en 1994, il a montré à quel point la pensée religieuse pénétrait les mentalités et les œuvres de la Renaissance. Plus que tout autre érudit, Michael Andrew Screech a su également montrer la permanence et les subtiles mutations de la culture antique dans la littérature de la Renaissance.

Chevalier de la Légion d'honneur et *fellow* de la *Royal Society of Literature*, le professeur Screech est notamment le traducteur en anglais d'Erasme et de Rabelais, et sa traduction de Montaigne a dépassé le million d'exemplaires vendus dans le monde entier. Il a édité les auteurs majeurs de la Renaissance, comme Erasme, Lefèvre d'Étaples, Rabelais et Du Bellay. On lui doit enfin des études essentielles sur l'évangélisme, sur l'extase et l'éloge de la folie chez Erasme (1991), sur Rabelais (1992), sur Clément Marot (1967), sur la mélancolie chez Montaigne (1992) ou encore sur l'importance du rire dans la littérature chrétienne. Plusieurs de ses ouvrages ont été traduits dans différentes langues et même en japonais, que le professeur Screech maîtrise d'ailleurs parfaitement pour avoir servi son pays en Orient durant la Deuxième Guerre Mondiale.

Membre correspondant de l'*Académie des inscriptions et Belles-Lettres*, le professeur Screech s'est toujours soucié de la divulgation du savoir et il a ainsi enseigné dans plusieurs universités anglaises, françaises, suisses, canadiennes, américaines et japonaises. Ses liens avec l'Université de Neuchâtel sont réels et solides. Depuis 2005, il est venu chaque année dans notre université pour partager son inestimable connaissance de l'humanisme et de ses liens avec la culture antique. En mai 2006, invité par cinq instituts de la Faculté des lettres et sciences humaines, il a animé un cycle de conférences et de séminaires sur le thème du rire et du sourire chez les humanistes chrétiens. Il y a quelques mois, en juillet dernier, il était une fois encore à Neuchâtel pour montrer à quel point Montaigne a des choses à dire au lecteur du XXI^e siècle. A chaque occasion, son public a été enthousiasmé par sa générosité, son sens pédagogique et sa grande connaissance de la littérature comparée et de la culture européenne.

En lui conférant le grade de docteur *honoris causa*, l'Université de Neuchâtel reconnaît l'inestimable apport du professeur Screech à la connaissance de l'humanisme et elle célèbre un érudit et un chercheur d'une grande humanité.

Laudatio de M. Mikhaïl Leonidovitch Gromov, Dr h.c. Dies Academicus 2009

Par le grade de docteur ès Sciences *honoris causa* conféré à Mikhaïl Gromov, notre université honore un mathématicien remarquablement large dont les découvertes et les idées, extrêmement originales, ont complètement révolutionné plusieurs domaines des mathématiques: la géométrie, la topologie, l'algèbre, l'analyse, les équations aux dérivées partielles. Le travail de pionnier de Mikhaïl Gromov a conduit à la création de plusieurs domaines de recherches neufs et fructueux, de sorte que la géométrie est aujourd'hui complètement différente de ce qu'elle était il y a 40 ans: largement du fait de son influence, différentes branches de la géométrie sont beaucoup plus reliées entre elles et connectées à d'autres domaines des mathématiques.

Après des études et un doctorat à l'Université de Leningrad (Saint-Petersbourg), Mikhaïl Gromov a poursuivi, aux Etats-Unis puis en France depuis 1982, une exceptionnelle carrière de chercheur, récompensée par de prestigieux prix internationaux: Prix Wolf (1993), Médaille Lobatchevsky (1997), Prix Balzan (1999), Prix Abel (2009). Mikhaïl Gromov est membre de l'Académie des Sciences de Paris, et de la U.S. National Academy of Sciences.

Mikhaïl Gromov est toujours à la poursuite de nouveaux problèmes et, en même temps, il apporte constamment de nouvelles idées pour résoudre des problèmes, anciens ou nouveaux. Son travail est caractérisé par une profondeur et une originalité stupéfiantes. Les mathématiciens (et en particulier les mathématiciens neuchâtelois) apprennent de lui comment poser les bonnes questions, ce qui est aussi important que de démontrer des théorèmes!

Laudatio de M. Jean-Pierre Roth, Dr h.c. Dies Academicus 2009

Il y a juste trente ans, un jeune économiste du nom de Jean-Pierre Roth est engagé par la Banque Nationale Suisse. Passionné de questions monétaires, il dispose d'une solide formation académique, avec un doctorat de l'Université de Genève et des études post-doctorales au prestigieux Massachusetts Institute of Technology. C'est aussi un homme qui désire s'impliquer dans le concret, et ne craint nullement de quitter la tour d'ivoire des universitaires pour mettre la main à la pâte et contribuer dans les faits à la gestion des questions monétaires.

Enthousiasme, pragmatisme et compétence. Même s'il parvient à maintenir le contact avec le monde académique (en nous faisant d'ailleurs l'honneur d'une conférence inaugurale en octobre 2001 à Neuchâtel), ces qualités conduiront Jean-Pierre Roth à assumer des responsabilités de plus en plus étendues au sein de la Banque Nationale Suisse. On lui confie des dossiers complexes, comme l'affaire des fonds en déshérence ou la gestion des encaisses-or de la BNS. Il s'acquitte systématiquement de sa tâche avec intelligence et efficacité, à la satisfaction de toutes les parties impliquées. C'est donc fort logiquement qu'il accède à la vice-présidence en 1996, puis à la présidence de la Direction générale en 2001.

Trajectoire exemplaire d'un homme brillant jusqu'en 2001. Les événements qui suivirent vont révéler une personnalité véritablement hors du commun. Avènement de l'euro. Conséquences économiques et financières des attentats du 11 septembre. Crise des subprimes. Tsunami financier international. Sauvetage de l'UBS. Tout ceci bien sûr sans perdre de vue le contrôle de l'inflation et l'évolution de la valeur externe du franc suisse, si cruciale pour des régions exportatrices comme la nôtre. Peu de banquiers centraux ont eu à relever autant de défis dans leur carrière. Rarissimes sont ceux qui sont parvenus à le faire avec la même efficacité, et sous un tel concert de louanges. Identifiant rapidement les problèmes, n'hésitant pas à surprendre dans le monde d'ordinaire feutré de la politique monétaire, Jean-Pierre Roth a aussi su se montrer un excellent communicateur. Dans un environnement souvent électrique, il a toujours su faire preuve de sérénité, et trouver les mots justes pour faire passer le message, parfois même avec une pointe d'humour. Jouissant désormais d'une stature et d'une réputation internationales, il accède à la présidence du Conseil d'administration de la Banque des Règlements Internationaux, fonction qu'il assumera du 1^{er} mars 2006 au 28 février 2009.

L'annonce de son départ de la BNS pour la fin de cette année ne constitue en fait qu'une demi-surprise, car il est persuadé qu'une succession bien orchestrée sera tout bénéfique pour le nouveau directoire. Là encore, il fait preuve de professionnalisme, car savoir passer à temps le flambeau constitue une qualité rare chez les grands décideurs. Gageons que Jean-Pierre Roth, même s'il s'apprête à tirer sa révérence auprès de l'institution qu'il a si loyalement servie pendant trois décennies, reste un passionné dans l'âme, qui saura mettre à contribution son enthousiasme, son pragmatisme et ses compétences, au service de nouvelles causes et en relevant de nouveaux défis.

Laudatio de M. Leonardo Boff, Dr h.c. Dies Academicus 2009

Pionnier de la théologie de la libération au Brésil, le théologien et philosophe Leonardo Boff, né en 1938, s'est fait connaître par son engagement auprès des personnes défavorisées dans le contexte de dictature des années 1960. Aujourd'hui encore, son travail au sein du Service d'organisation populaire d'aide aux mères et aux enfants des rues témoigne des vertus profondément humaines de ce théologien qui, non content d'être un brillant académicien et un auteur prolifique, un professeur et un conseiller, a su donner à sa pensée la densité et la profondeur de l'expérience humanitaire.

Leonardo Boff fut parmi les premiers à tenter d'articuler l'indignation envers la misère et la marginalisation avec un discours qui sera plus tard connu sous le nom de théologie de la libération: il s'agit alors de libérer la théologie afin qu'elle devienne elle-même émancipatrice. Il a contribué à formuler une perspective renouvelée des Droits de l'Homme pour l'Amérique latine. Le respect des cultures autochtones et la prise en compte des défis écologiques trouvent un large écho dans sa réflexion théologique.

Laudatio de M. Robert Badinter, Dr h.c. Dies Academicus 2009

Selon l'auteur américain Robert Half, «La persévérance, c'est ce qui rend l'impossible possible, le possible probable et le probable réalisé».

Vous avez fait preuve d'une persévérance remarquable, M. Badinter, lorsqu'au mois de septembre 1981, en votre qualité de Garde des Sceaux, vous avez présenté devant l'Assemblée nationale, puis le Sénat, le projet de loi visant à l'abolition de la peine de mort en France. Nous étions derrière notre petit écran pour suivre le premier débat intégralement retransmis à la télévision. Nous nous souvenons encore tous de votre discours que vous avez ponctué par cette phrase exceptionnelle de gravité et d'éloquence: «Demain, grâce à vous, la justice française ne sera plus une justice qui tue».

«Eternel avocat des causes désespérées», selon vos propres termes, vous serez associé à jamais à l'abolition de la peine de mort en France. On trouve dans votre démarche toutes les qualités d'un grand homme:

- la persévérance nous l'avons dit, puisque vous étiez l'un des principaux animateurs, depuis plus d'une décennie, du parti abolitionniste;
- le courage, dans un pays dans lequel la grande majorité de l'opinion publique était favorable à la peine de mort et dans lequel vous-même et votre famille receviez presque quotidiennement des menaces de mort;
- la force de conviction, basée sur la qualité de l'argumentation et le refus de toute démagogie;
- et enfin, l'éloquence, fondée sur le choix et la connaissance de la valeur des mots, sur la clarté de la démonstration.

Durant cette période, vous avez conduit une politique active de promotion des libertés publiques. Vous avez supprimé les juridictions d'exception et fait adopter des lois accordant de nouveaux droits aux victimes.

Certes, la plupart de nos étudiants sont évidemment trop jeunes pour avoir suivi ces débats. Et pourtant, ils vous connaissent et vous admirent M. Badinter, vous qui êtes présent dans de nombreux enseignements donnés à la Faculté de droit. Vos idées, vos écrits, votre action, sont partie intégrante de nos cours de droit pénal; de droit pénal international; de criminologie; de droit constitutionnel; de rhétorique, et même du cours d'histoire du droit lorsque celui qui vous parle présente l'apport de Cesare Beccaria.

On vous sait pudique, peu enclin à vous épancher sur votre vie privée. Il est toutefois remarquable que cette année-même où nous vous accueillons à Neuchâtel, deux biographies qui vous sont consacrées viennent de paraître de manière presque concomitante (Paul Cassia, *Robert Badinter, Un juriste en politique* et Pauline Dreyfus, *Robert Badinter, L'épreuve de la justice*) et deux téléfilms retraçant une partie de votre vie ont été diffusés (*L'Exécution* et *l'Abolition*, de Jean-Daniel Verhaeghe, diffusés sur France 2).

Tributaire d'une histoire personnelle dramatique, victime de la barbarie nazie, votre père Simon ayant été arrêté et déporté, vous avez consacré votre existence à la lutte contre les

discriminations, les racismes et les persécutions, au combat pour la vie et la dignité humaine.

Partout et toujours, M. Badinter, vous avez été un fidèle serviteur de la Justice: comme avocat, comme professeur à la Faculté de droit; comme ministre de la Justice comme président du conseil constitutionnel, et plus récemment comme sénateur. Vous avez également œuvré sur le plan international à la création du Tribunal International pour l'ex-Yougoslavie, de la Cour Pénale Internationale de la Haye, ainsi que de la Cour de Conciliation et d'Arbitrage de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, cour que vous présidez depuis 1995.

Toujours présent sur la scène politique, votre autorité et vos opinions sont respectées bien au-delà de votre camp politique.

M. Badinter, c'est un grand honneur pour la Faculté de droit que vous soyez associé aux festivités du centième anniversaire de l'Université de Neuchâtel par la remise du titre de docteur en droit *honoris causa*.

Discours de M. Robert Badinter, Dr h.c. Dies Academicus 2009

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2009

Un siècle de talents

Samedi 7 novembre 2009

Neuchâtel, Temple du Bas

L'universalisme des droits de l'homme constitue la force spirituelle de l'Europe

C'est assurément un grand honneur de recevoir une telle distinction de la part des autorités d'une université dont la flamme brille au cœur de l'Europe depuis un siècle.

Certains disent que les lauriers décernés aux vieux universitaires servent d'abord à dissimuler leur calvitie. Ne serait-ce que par cette fonction, ces distinctions se révéleraient déjà précieuses pour certains – moi compris. Mais même pour ceux auxquels l'âge n'a rien retiré de l'éclat d'une chevelure arborescente, la satisfaction est vive de voir leurs mérites reconnus au-delà de leurs frontières nationales. Gardons-nous seulement de céder à la tentation de la vanité.

A vous entendre, Monsieur le doyen, faire mon éloge en des termes si chaleureux que seule ma mère les eût trouvés légitimes – quoique insuffisants encore à ses yeux, - je mesure que ce que vous avez voulu honorer en moi, ce sont les causes que j'ai toujours défendues. Ce pourquoi je vous remercie.

J'évoquais il y a un instant le centenaire de votre université. Je veux lui rendre hommage et à cette occasion dire l'attachement que j'éprouve, au couchant de ma vie, pour les universités européennes. Au long des siècles, elles ont jeté les fondements et ouvert la voie à cet humanisme européen dont nous avons de légitimes raisons d'être fiers.

Paul Valéry disait que la culture européenne repose sur trois piliers: la religion chrétienne, avec sa composante juive de l'Ancien Testament la philosophie grecque; et le droit romain. J'ajouterai un quatrième pilier: les Lumières, celles de la Raison, qui ont forgé les instruments de la liberté et de la démocratie en Europe.

Telles qu'elles sont, ces composantes de notre culture européenne ont toujours eu dans l'histoire, pour foyers, les universités européennes.

C'est à dessein que j'utilise ce terme. L'Europe universitaire est née bien avant Erasmus. J'ai souvent rêvé à nos lointains devanciers du Moyen Age, qui s'en allaient d'Heidelberg à Oxford, de la Sorbonne à Saint Charles à Prague, de Cracovie à Salamanque, enseigner leurs disciplines et parfaire leurs connaissances. Les voyages étaient plus longs à dos de mule. Mais les échanges plus aisés car tous les professeurs et étudiants parlaient la même langue, le latin. De cette grande communauté universitaire européenne, de cette *Universitas europeana*, nous sommes les lointains héritiers.

Certains s'interrogent sur l'identité européenne. Les fondements éthiques et non pas seulement culturels de l'Europe sont connus. Nous les avons inscrits dans les textes fondateurs et dans des proclamations solennelles.

La Convention européenne de sauvegarde des droits et libertés fondamentales et ses protocoles constituent la Charte morale de l'Europe. Et nous Européens, avons fait mieux encore: nous avons donné à la Convention, non seulement la force d'une Déclaration solennelle qui nous oblige moralement, mais aussi une valeur juridique. Grâce à l'accès des justiciables européens à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, et à la jurisprudence de celle-ci, l'Europe est aujourd'hui la région du monde où les Droits de l'homme sont les mieux garantis.

Pour sa part, l'Union européenne a entendu marquer son attachement à ces mêmes valeurs en se dotant d'une Charte des droits fondamentaux. Demain, lorsque le Traité de Lisbonne sera en vigueur, cette charte aura valeur juridique s'imposant aux Etats membres. Dans la mesure où dans le domaine social et environnemental, la Charte de l'Union européenne va plus loin que la Convention européenne, elle conforte et complète celle-ci, pour les vingt-sept Etats de l'Union.

Certains, rappelant le passé, déclarent que l'Europe a entendu ainsi se prémunir contre ses démons. Ils évoquent les crimes atroces qui ont souillé notre continent. Mais précisément parce que l'Europe a été si longtemps un espace de crimes et de sang, la révolution morale, qui a triomphé dans tous les Etats démocratiques européens, est à l'origine d'une nouvelle conscience européenne, fondée sur le respect des droits de l'homme et des libertés. Nous en tirons une légitime fierté. Mais sachons qu'elle nous oblige, nous et les nouvelles générations.

Ainsi on ne peut pas se proclamer défenseurs des Droits de l'homme et en même temps recourir à la peine de mort qui méconnaît le premier des droits de l'homme, le droit au respect absolu de sa vie, par l'Etat. Saluons à cet égard la grande victoire remportée par l'abolition en Europe. La peine de mort a disparu de tout le continent européen, hormis la Biélorussie, le dernier des Etats stalinien. De même, nous devons rappeler à ceux qui songent à recourir pour prévenir la récurrence des crimes sexuels à une castration irréversible, chimique ou chirurgicale, qu'une telle mutilation de l'être humain, aux conséquences physiques et psychologiques graves et souvent imprévisibles, est incompatible avec le principe de l'intangibilité de la personne humaine. L'article III de la Convention européenne des Droits de l'homme interdit de recourir à de tels traitements inhumains et dégradants. Et que l'on ne vienne pas nous dire que pareille mutilation ne serait pratiquée qu'avec l'accord du condamné. Car peut-il y avoir un consentement libre et éclairé d'un détenu quand son avenir pénitentiaire est en jeu?

En vérité les Droits de l'homme ne sont pas des protections que pour le citoyen, ils sont aussi obligation pour l'Etat qui les proclame, et qui s'oblige ainsi à les respecter.

Au regard de cette exigence, qui pourrait se déclarer satisfait de la situation actuelle des droits de l'homme en Europe?

Le droit d'asile est remis en question ou méconnu dans nombre d'états européens, qu'il s'agisse des réfugiés ou d'immigrants clandestins. Qui peut accepter la condition des Roms, notamment dans les Etats balkaniques? Qui peut se satisfaire de la méconnaissance des droits des enfants à l'éducation et aux soins les plus élémentaires quand il existe tant de foyers de misère et de violences, y compris parentales, exercées sur eux? Qui peut se résigner à l'état de nombre de prisons, de centres de rétention qui sont autant d'humiliation pour les pays qui les tolèrent? Qui enfin peut accepter ces zones urbaines où règnent la misère, la drogue et l'exploitation des êtres humains et notamment des femmes à des fins dégradantes?

Je pourrais continuer l'énumération. Certains jeunes gens parfois s'inquiètent de ne pas avoir à soutenir les grandes causes de jadis, face à l'oppression, à la dictature, au colonialisme. Qu'ils se rassurent: les justes causes ne leur feront jamais défaut, que ce soit en Europe ou ailleurs dans un monde globalisé. Partout il nous faut lutter contre la barbarie,

le racisme, les crimes contre l'humanité. Il nous faut faire reculer les pandémies ou la famine, sauvegarder les ressources en eau, combattre le réchauffement climatique de la planète. De toute part monte encore la plainte de l'humanité souffrante.

Ne tombons point cependant, au regard de nos insuffisances ou de nos égoïsmes, dans une obsessionnelle critique de notre civilisation européenne. Gardons-nous de considérer que, parce que nous ne satisfaisons pas toujours ni partout aux exigences les plus élevées des droits de l'homme, l'Europe serait le foyer du «double standard» et que nous nous servirions du discours sur les droits de l'homme pour mieux conduire une pratique hypocrite de Real Politik et de mercantilisme cynique. Que nous, Européens, devons poursuivre nos efforts sans cesse pour veiller au respect des droits de l'homme dans le monde, dans les institutions internationales comme dans les relations bilatérales, c'est certain. Mais de grâce, parce que nous ne nous hissons pas toujours au niveau souhaitable, ne tombons pas dans un complexe de culpabilité et ne baissons pas la tête sous le poids des accusations sans cesse renouvelées, sans nous interroger sur les mobiles et la qualité morale de nos accusateurs. Loin de moi l'idée de justifier nos manquements et nos faiblesses par ceux d'autrui. Mais regardons la carte des violations massives et brutales des droits de l'homme dans le monde, telles qu'elles s'inscrivent dans les rapports annuels des grandes ONG.

Nous constatons que ceux qui, à juste titre, pointent l'état de nos prisons, entretiennent des bagnes inhumains. Que ceux qui nous reprochent des insultes ou blasphèmes pratiquent souvent des politiques d'oppression des minorités religieuses ou ethniques. Que ceux qui dénoncent les discriminations ou la xénophobie, trop souvent présentes dans nos sociétés européennes, manquent au principe fondamental de l'égalité de droit et de condition entre hommes et femmes, première exigence à nos yeux du respect des droits humains; et qu'ils pratiquent à l'encontre des homosexuels des poursuites et des châtiments cruels.

C'est dire que beaucoup reste à faire pour les combattants des droits de l'homme dans le monde. Soyons constamment vigilants à cet égard. Rappelons-nous que, dans un monde globalisé, le devoir premier des nations européennes est de promouvoir les droits de l'homme et de lutter pour leur sauvegarde partout dans le monde.

L'universalisme des droits de l'homme n'est pas pour nous seulement un concept. Il demeure une ardente obligation pour les Européens. Car en cet universalisme réside, au-delà de la puissance économique et de sa richesse culturelle, la force spirituelle de l'Europe. Sachons-nous nous en souvenir en toutes circonstances.

Je vous remercie.

Exposé de M. Marc Perrenoud, historien
Département fédéral des affaires étrangères

Savoirs et recherches

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2009

Un siècle de talents

Samedi 7 novembre 2009

Neuchâtel, Temple du Bas

Savoirs et recherches (*Résumé*)

Le premier siècle de l'Université de Neuchâtel s'insère dans l'histoire régionale. Les crises économiques, les guerres mondiales, les transformations sociales ont provoqué des évolutions qui ont influencé l'Université confrontée à de multiples défis: comment transmettre les savoirs? Comment développer les recherches? Comment financer les activités de l'Université? Quelles réponses aux besoins économiques et sociaux? Quels sont les effets des crises horlogères et des conflits politiques sur l'Université?

Simon Peguiron en quelques mots

Né en 1980, Simon Peguiron a étudié l'orgue et le piano au Conservatoire de La Chaux-de-Fonds (classes de Philippe Laubscher et Catherine Courvoisier), avant de se perfectionner auprès de Guy Bovet à Bâle et Homero Francesch à Zurich. Il a terminé sa formation en 2006 avec les plus hautes distinctions et un diplôme de soliste pour chacun des deux instruments. Au fil du temps, il a été amené à se produire dans des salles aussi prestigieuses que la Tonhalle de Zurich, le Casino de Bâle, le Théâtre de Berne ou le Victoria-Hall de Genève, mais aussi de par l'Europe (France, Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Finlande, Ukraine) et au Japon. Outre son importante activité de concertiste, de soliste et d'accompagnateur, il se consacre à l'arrangement, à l'improvisation dans différents styles, à l'édition de partitions et à la composition.

Il a été notamment soutenu dans sa formation par le Lycéum-club de La Chaux-de-Fonds, la fondation Friedl-Wald (Bâle) et la fondation Ernst Göhner (Zoug) et a reçu de nombreux prix d'études (prix Robert Faller en 1998, prix d'interprétation Miéville-Hory en 2001, prix de la fondation Jmanuel et Evamaria Schenk en 2002, prix Hans Balmer en 2006).

Professeur de piano au Conservatoire neuchâtelois depuis 2006, il est très engagé dans la vie musicale de sa région natale et a contribué à la création et au développement de plusieurs sociétés de concerts, dont la saison de musique de chambre des Découvertes musicales - Le Locle, qu'il a créée en 2006 avec le violoncelliste Yoël Cantori. Il a pris en 2009 la succession de Guy Bovet en tant qu'organiste titulaire de la Collégiale de Neuchâtel.

